



Rupture de période d'essais sue cdd de 6 mois

Par kermit67

bonjour, Manip radio. j'ai un cdd à la réunion de 6 mois et part des Bouches du rhone avec famille et enfants(mère , père et 2 enfants) à mes frais(prime d'installation de 1000euros et participation de l'employeur de 2000euros pour le voyage de quatre personnes et le logement). je me vois remercier au bout de 35h d'essai... quels genres de recours puis je bénéficier? ou dois_je porter plainte?

Par kang74

Bonjour

Plainte pour quoi ? Quel est le délit ?

Vous avez signé un contrat de travail à durée déterminée sachant que ce contrat était assorti d'une période d'essai, qui permettait de mettre fin au contrat sans avoir à se justifier .

Vous avez décidé de faire déménager toute votre famille dans ce contexte .

Que voulez vous reprocher à l'employeur ? D'avoir dépensé de l'argent lui aussi, pour rien ?

S'il y a une période d'essai, ben, on peut la rompre ...

C'est un peu pour cela qu'il est toujours téméraire de faire déménager toute sa famille, surtout pour un CDD de 6 mois, avant la fin de celle ci

Par kermit67

contrat = 10000km vers un DOM....

Par kang74

contrat = 10000km vers un DOM....

J'avais bien compris .

M'enfin personne ne vous a obligé à signer ce contrat de travail qui contenait les modalités du contrat (CDD + période d'essai) .